

## ADMISSIBILITÉ ET SÉLECTION DONS ET COMMANDITES

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

---

Est admissible, tout groupe, association ou organisme à but non lucratif, oeuvrant sur le territoire desservi par la Caisse, dans les champs d'activités suivants :

Communautaire	Éducation
Culturel	Environnement
Développement économique	Santé
Humanitaire	Sports et loisirs

La Caisse favorisera les activités organisées pour et par les gens de la communauté immédiate et oeuvrant sur le territoire de la Caisse. Des organismes régionaux sont aussi admissibles à condition que d'autres caisses ou que la Fédération des caisses Desjardins du Québec participent de façon équitable.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

---

Dans la sélection de la demande, les critères suivants seront considérés :

- Caractéristiques du demandeur (organisme reconnu, garantie de son administration) ;
- Nature de la demande (en lien avec les besoins et enjeux du milieu) ;
- Nombre de personnes touchées par le projet et groupe cible ;
- Pérennité du projet ;
- Montant de la commandite (disponibilité budgétaire en lien avec le champ d'activité) ;
- Organisme bénéficiaire membre de la Caisse ;
- Éléments de visibilité offerts à la Caisse en échange de l'aide financière ;
- Possibilité d'obtenir tous les renseignements sur l'utilisation de la contribution financière de la Caisse.